

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Choix d'une entreprise d'étude de sols _ 6 bâtiments communaux		<u>SEANCE DU 15.02.2024</u>
Date de convocation : 08.02.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. C.GROSGURIN. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ. <u>Secrétaire de séance</u> : M. VUILLERMOZ
Date d'affichage : 08.02.2024	Présents : 9 Votants : 9	
N° Délibération 01247.2024.02.010	Pouvoirs : 0	

OBJET : OBJET : GESTION FINANCIERE : choix d'une entreprise pour une étude de sols - projet 6 bâtiments communaux.

Mme le maire indique que dans le cadre des études préalables à la réhabilitation des bâtiments communaux, en cours avec le groupement mené par Atelier B, une étude de sols d'un point de vue aquifère doit être effectuée, après les diagnostics amiante et plomb réalisés en fin d'année 2023.

Le bureau d'études structure du groupement, Chapuis structures, a donc demandé à la commune de solliciter des devis à cette fin.

Après avis de ce bureau d'étude sur les trois devis reçus, la commission voirie -patrimoine propose de valider le devis de l'entreprise Equaterre. Cette entreprise répond aux attentes et consignes données par le maître d'œuvre tout en utilisant des méthodes peu intrusives, afin d'éviter de détériorer le sol des bâtiments et de leurs alentours.

Le devis présenté est composé de 3 missions :

- Investigations
- Mission G1 PGC, phase des Principes généraux de Construction
- Mission G5 : étude et relevé topographique et infrarouge ainsi qu'un diagnostic géotechnique

Le montant du devis présenté est d'un montant de **11 645€ HT soit 13 974€ TTC.**

Les autres entreprises ayant répondu à la demande sont :

- Ain géotechnique, dont les procédures proposées sont inadaptées dans la préservation des sols des bâtiments ou alentours, propose un devis dont le montant est de 10 100€ HT soit 12 120€ TTC.
- AMO Géo propose des moyens inadaptés à la demande (pelles hydrauliques) pour un montant de 5 850€ HT soit 7 020€ TTC.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 001-210102471-20240216-202402010-DE



- Autorise le maire à choisir l'entreprise Equaterre
- Autorise le maire à signer le devis de l'entreprise Equaterre

Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour :/ 9
DELIBERATION N°01247.2024.02.010

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET